

**Report to
Rapport au :**

**Environment and Climate Protection Committee
Comité de l'environnement et de la protection climatique**

17 October 2017 / 17 octobre 2017

**and Council
et au Conseil**

25 October 2017 / 25 octobre 2017

**Submitted on October 10, 2017
Soumis le 10 octobre 2017**

**Submitted by
Soumis par :**

**Quentin Levesque, Manager / gestionnaire, Technology, Innovation and
Engineering Support Services / Services de soutien en technologie, en
innovation et en génie, Public Works and Environmental Services
Department / Direction générale des travaux publics et de l'environnement**

**Contact Person
Personne-ressource :**

**Agi Motz, Program Manager / gestionnaire de programme, Network
Implementation / Soutien à la mise en œuvre de réseaux, Public Works and
Environmental Services Department / Direction générale des travaux
publics et de l'environnement**

613 580-2424, poste 20210, agi.motz@ottawa.ca.

**Quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**Numéro de dossier : ACS2017-
PWE-GEN-0036**

SUBJECT : Sump Pump Back-up Power Rebate Program

OBJET : Programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours

REPORT RECOMMENDATION

That the Environment and Climate Protection Committee recommend that Council receive this report for information.

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil de prendre connaissance du présent rapport.

SOMMAIRE

En septembre 2016, la Ville a présenté une demande de financement dans le cadre du Programme national d'atténuation des catastrophes. Le programme proposé est un programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours à batterie. Il s'agit d'un programme pilote de deux ans qui offre une remise aux propriétaires résidentiels de la Ville d'Ottawa pour l'installation d'une pompe de puisard secondaire dotée d'un système d'alimentation de secours à batterie qui contribuerait à assurer le fonctionnement de la pompe en cas de panne électrique et à réduire le risque d'inondation des sous-sols.

Le programme pilote adopterait bon nombre des caractéristiques du Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels de la Ville, ce qui permettrait de réaliser des économies en matière d'examen et de traitement des remises. Ce programme contribuerait non seulement à accroître les connaissances et la compréhension des exigences d'entretien, mais aussi à faire mieux connaître les risques ou les dangers associés aux inondations.

Le financement du Programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours proviendrait en parts égales du gouvernement fédéral et des municipalités. En fonction du montant de la

remise proposé (400 \$), chaque année, 50 propriétés résidentielles pourraient recevoir une remise, soit un total de 100 remises pendant le programme pilote de deux ans. À la fin du programme pilote, une évaluation sera menée pour décider s'il convient ou non d'adopter le programme et de l'intégrer au Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels de la Ville.

Répercussions financières

En 2017-2018 et en 2018-2019, la Ville s'est engagée à offrir un financement de 15 250 \$, ainsi qu'un montant de 2 200 \$ en nature, pour un total de 34 900 \$. Le gouvernement fédéral a accepté de verser un montant équivalent au financement proposé, à l'exclusion du financement en nature, pour un total de 30 500 \$.

L'engagement financier de la Ville a été désigné comme élément du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques de la Ville d'Ottawa (2014). Les objectifs du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques s'harmonisent avec ceux du projet, plus précisément l'objectif 9 : soit « veiller à la gestion efficace des urgences... accès à des sources d'approvisionnement électrique de secours pour la moitié des résidents ayant une pompe de puisard d'ici 2024. »

Consultation publique / commentaires

La consultation publique n'a pas fait partie de ce programme.

CONTEXTE

Extrait d'une page Web de Sécurité publique Canada : « Compte tenu de la hausse des risques de catastrophes et des coûts qui en découlent, le gouvernement a affecté, dans le budget de 2014, 200 millions de dollars sur cinq ans en vue d'établir le Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC), conformément à son engagement de bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus résilientes. Le PNAC permettra d'aborder les risques d'inondations et les coûts qui en découlent, tous deux en hausse, en plus de

créer les bases menant à des investissements éclairés en matière d'atténuation qui pourraient réduire ou neutraliser les effets des inondations. »

En septembre 2016, la Ville a présenté une demande de financement dans le cadre du Programme national d'atténuation des catastrophes. Le programme proposé, un programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours, est un programme pilote de deux ans qui offre une remise aux propriétaires résidentiels de la Ville d'Ottawa pour l'installation d'une pompe de puisard secondaire dotée d'une alimentation de secours à batterie qui contribuerait à assurer le fonctionnement de la pompe en cas de panne électrique et à réduire le risque d'inondation des sous-sols. La réduction des risques d'inondation des sous-sols signifierait moins de dommages matériels, de coûts de nettoyage, de déclarations de sinistre et de réclamations contre la municipalité.

Le programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard secondaire avec alimentation de secours à batterie soutiendrait l'objectif mentionné dans la section sur la capacité des infrastructures du Plan de gestion des infrastructures en période de précipitation (PGIPP). Rappelons que l'objectif global du PGIPP consiste à recommander un ensemble d'initiatives ou de programmes permettant d'appliquer les mesures suivantes d'une manière rentable : la protection contre les inondations (réduire les menaces à la santé humaine et les dommages aux biens causés par les inondations); la capacité de croissance (réduire les restrictions de capacité des infrastructures pouvant limiter la croissance et la densification prévues); la lutte contre la pollution (limiter les répercussions négatives sur le milieu aquatique des surverses d'égout unitaire et d'égout domestique).

Le programme pilote s'harmonise également avec les objectifs du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques de la Ville d'Ottawa (2014) et plus précisément avec les suivants.

7. « Améliorer la résilience des infrastructures »... construction d'infrastructures doubles et de systèmes de secours, au besoin.

8. « Réduire les risques associés aux structures... accroissement de la sensibilisation du public quant aux limites des infrastructures municipales,

ainsi qu'aux comportements et aux mesures à adopter pour réduire les répercussions sur les propriétés privées ».

9. « Veiller à la gestion efficace des urgences... accès à des sources d'approvisionnement électrique de secours pour la moitié des résidents ayant une pompe de puisard d'ici 2024 ».

De plus, le programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours serait le complément du Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels, lequel fournit une aide financière aux propriétaires de propriétés résidentielles admissibles de la Ville d'Ottawa pour l'installation de dispositifs de plomberie protecteurs qui empêchent l'eau et les eaux usées de pénétrer dans leur résidence à la suite d'une hausse des niveaux d'eau (surcharge) dans le réseau d'égouts de la Ville. Ce Programme offre actuellement aux résidents d'Ottawa admissibles un financement pour l'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels, comme des pompes de puisard et des clapets antiretour. Il ne s'applique toutefois qu'aux propriétés résidentielles reliées aux services municipaux, assurant une protection contre les surcharges du réseau d'égouts. De plus, le programme ne fournit aucun financement pour l'installation des pompes de puisard secondaires avec système d'alimentation de secours à batterie aux propriétaires qui possèdent déjà une pompe de puisard. Le programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard secondaire avec système d'alimentation de secours à batterie offrirait un financement pour l'installation d'une pompe de puisard secondaire avec système d'alimentation de secours à batterie assurant une protection contre les eaux souterraines et serait offert à tous les propriétaires résidentiels, qu'ils soient reliés ou non aux services d'égout municipaux.

DISCUSSION

Le programme proposé peut améliorer la résilience des propriétés résidentielles dotées de pompes de puisard (en assurant un fonctionnement continu pendant une panne électrique); réduire les risques d'inondation des sous-sols; réduire les risques pour la santé et la sécurité occasionnés par les inondations (eaux de crue, moisissures, dommages matériels).

Recommandations relatives au programme

1. **Être accessible aux résidents urbains et ruraux.**

Le programme pilote serait à la disposition de tous les propriétaires d'une résidence où se trouve une pompe de puisard sans système d'alimentation de secours. Dans le cadre du processus de demande, la Ville ou son représentant se rendra à résidence pour consigner l'information requise sur la pompe de puisard en place et son équipement connexe. Le programme pilote offrirait à tous les résidents intéressés la possibilité de participer, peu importe leur type de raccordement au réseau collecteur d'eaux usées (direct ou indirect); simplifierait le processus de demande pour les résidents et le personnel; améliorerait la résilience du réseau collecteur d'eaux usées.

2. **Fournir un montant de remise uniforme.**

Le programme pilote fournirait un montant de remise uniforme et de l'information aux propriétaires afin de les aider à bien comprendre le financement disponible et le type de travaux à effectuer. Le programme pilote utiliserait également un processus de demande simplifié semblable à celui de l'ancien Programme de remplacement des toilettes de la Ville, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité des processus d'examen et de remise. Si le programme pilote réussit, il sera intégré au Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels.

Remise proposée pour l'installation d'une pompe de puisard secondaire avec système d'alimentation de secours à batterie – 400 \$.

Selon le montant de financement disponible, 100 remises pourraient être traitées au total pendant le programme pilote de deux ans. De plus, 20 000 \$ pour les services de consultation et environ 10 000 \$ pour le temps du personnel seraient affectés au traitement des demandes et à la promotion du programme. Le document 1 comprend un budget détaillé pour le programme pilote.

3. Inclure un plan de communications pour améliorer la sensibilisation et la compréhension des résidents.

Le programme proposé contribuerait à améliorer les communications avec les résidents ; à accroître la participation au programme ; à améliorer les connaissances et la compréhension des exigences d'entretien; à améliorer la connaissance des risques ou dangers associés aux inondations. Ce plan de communication inclurait des mises à jour sur le site Web de la Ville et des articles dans la base de connaissances du 311. Le financement du programme comprend un budget annuel de 500 \$ pour le matériel promotionnel.

4. Analyser les résultats du programme pilote et en rendre compte.

Une fois le programme pilote terminé, le personnel analysera les données du programme et en fera rapport. Ce rapport comprendra également une recommandation quant à la pertinence d'intégrer le programme pilote au Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Le programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours s'applique à tous les propriétaires de résidences de la Ville d'Ottawa qui paient actuellement des taxes foncières et qui n'utilisent aucune forme d'alimentation de secours pour leur pompe de puisard.

CONSULTATIONS

La consultation publique n'a pas fait partie de ce programme.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ne s'applique pas, puisque le rapport concerne l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRE DES COMITÉS CONSULTATIFS

Aucune consultation n'a été entreprise auprès des comités consultatifs par rapport aux recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'existe aucun obstacle d'ordre juridique lié à la réception du présent rapport par le Comité et le Conseil à titre d'information.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Le programme de remise applicable à l'installation d'une pompe de puisard avec système d'alimentation de secours propose de l'aide financière aux propriétaires d'une résidence pour réduire le risque d'inondation dans leur propriété.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Aucune répercussion sur la gestion des actifs n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le présent rapport n'a aucune incidence sur le budget. Le financement est disponible dans l'ordonnance interne 906381 du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques de la Ville d'Ottawa pour la mise en œuvre de ce programme pilote. La Ville financera le montant initial des remises, et il est prévu que la part fédérale sera remboursée semestriellement à la Ville après que des rapports d'étape auront été présentés au gouvernement fédéral.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville s'assurera que les exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) sont respectées lors de la mise à jour du plan de communication.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le programme pilote proposé soutient le Plan de gestion des infrastructures en période de précipitation, plus précisément la section portant sur la gestion de la capacité ; le Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques, plus précisément la mesure de rendement suivante « Accès à des sources d'approvisionnement électrique de secours pour la moitié des résidents ayant une pompe de puisard d'ici 2024 ».

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS DU CONSEIL POUR LE MANDAT 2014-2018

Le présent rapport appuie les priorités pour le mandat du Conseil 2017-2018 suivantes :

Priorité collective : Notre service – *Amélioration continue* – L'établissement de montants de remise uniformes améliorera la compréhension et pourrait réduire le temps de traitement. De plus, un plan de communication pourrait améliorer les connaissances et la compréhension qu'a la population des exigences d'entretien des pompes de puisard et des risques ou dangers associés aux inondations.

Priorité collective : Notre ville – *Viabilité financière* – Méthode économique pour améliorer la résilience du réseau de collecte des eaux usées.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 – Programme national d'atténuation des catastrophes – Proposition de projet (*Distribué auparavant à tous les membres du Conseil et déposé auprès du greffier municipal*)

SUITE À DONNER

La Direction générale des travaux publics et de l'environnement, en collaboration avec toute autre direction générale touchée, appliquera les instructions données par le Conseil en lien avec le présent rapport, s'il y a lieu.